

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit, le mercredi 4 juillet à dix-huit heures, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, sous la présidence de Madame Anne GALLO, en mairie. Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Etaient présents :

■ Mme Anne GALLO, M. Thierry EVENO, Mme Marine JACOB, M. André BELLEGUIC, Mme Raymonde PENOY-LE PICARD, M. Nicolas RICHARD, Mme Sylvie DANO, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Marie-Pierre SABOURIN, MM. Jean-Yves DIGUET, Didier MAURICE, Mmes Nicole THERMET, Maryse SIMON, MM. Patrick EGRON, Marc LOQUET, Mme Samia BOUDAR, M. Yannick SCANFF, Mme Anne-Hélène RIOU, MM. Sylvain PINI, Patrice BECK, Mmes Christine CLERC, Danielle ALANIC, MM. Michaël LE BOHEC, Gilbert LARREGAIN

Absents excusés :

- M. Jean-Pierre MAHE a donné pouvoir à Mme Maryse SIMON
- Mme Noëlle FABRE MADEC a donné pouvoir à Mme Marie-Pierre SABOURIN
- Mme Nicole LANDURANT a donné pouvoir à Mme Nicole THERMET
- M. Philippe LE BRUN a donné pouvoir à Mme Samia BOUDAR
- Mme Anne-Françoise MALLAURAN a donné pouvoir à M. Jean-Yves DIGUET
- M. Sébastien LE BRUN a donné pouvoir à M. Didier MAURICE
- Mme Nathalie LE BOLLOCH a donné pouvoir à M. Nicolas RICHARD
- Mme Catherine GUILLIER a donné pouvoir à Mme Christine CLERC

Absent :

- M. Thierry CARLO

Date de convocation : 25 juin 2018

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
 - Présents : 24
 - Votants : 32

Madame Anne-Hélène RIOU a été élue secrétaire de séance.

Bordereau n° 1

(2018/6/76) – BILAN DE LA CONCERTATION REALISEE PENDANT LES ETUDES PREALABLES DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DU CENTRE VILLE ET DE LA MISE A DISPOSITION DE L'ETUDE D'IMPACT

Rapporteur : Nicole THERMET

Par délibération n°2016/3/54 du 31 mars 2016, le conseil municipal a décidé d'engager des études préalables à la création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) sur le secteur du centre-ville et a déterminé les modalités de la concertation pendant la durée d'élaboration du projet.

Les objectifs étaient de :

- favoriser et recueillir les expressions du public (expertise d'usage),
- partager et confronter les avis,
- organiser des échanges entre acteurs du territoire,
- encourager la participation de tous

Le conseil municipal doit arrêter le bilan de la concertation qui a été menée.

Une étude d'impact sur le projet de création d'une zone d'aménagement concerté a été réalisée de juin 2016 à janvier 2018, il convient de dresser le bilan de la mise à disposition au public de l'étude d'impact.

Ces deux bilans sont annexés à la présente délibération.

DECISION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme et notamment l'article L 103-6

VU la délibération du Conseil Municipal n°2016/3/54 du 31 mars 2016,

VU l'annexe 1 détaillant le bilan de la concertation réalisée pendant les études préalables,

VU l'annexe 2 dressant le bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact,

CONSIDERANT que la concertation s'est déroulée pendant toute la durée d'élaboration des études préalables et que les modalités de la concertation fixées par le conseil municipal ont été respectées,

CONSIDERANT que la mise à disposition au public de l'étude d'impact s'est réalisée conformément à l'article L 123-19 du code de l'urbanisme,

Le conseil municipal, par 25 votes pour et 7 votes contre (Mmes CLERC, ALANIC, GUILLIER, MM. LE BOHEC, LARREGAIN, PINI, BECK),

Sur proposition des commissions « Une Ville Verte » et « Une Ville Dynamique »,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE le bilan de la concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté « Cœur de ville » tel que joint en annexe 1.

Article 2 : APPROUVE le bilan de la mise à disposition au public de l'étude d'impact relative au projet de la Zone d'Aménagement Concerté « Cœur de ville », tel que joint en annexe 2.

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,

Fait à Saint-Avé, le 5 juillet 2018

Le Maire,

Anne GALLO

